COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Issy-les-Moulineaux, le 5 juillet 2019

Pouvoir d'achat : Issy accorde une aide exceptionnelle aux retraités et aux personnes en situation de handicap

Hier soir lors de la séance publique du Conseil municipal, la Municipalité a adopté l'attribution d'une aide exceptionnelle de 300 euros, par l'intermédiaire de son CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), à l'attention des personnes retraitées à revenu modéré qui ne bénéficieront pas de l'annulation de la hausse de la CSG sur les pensions de retraites, ainsi que pour les personnes en situation de handicap.

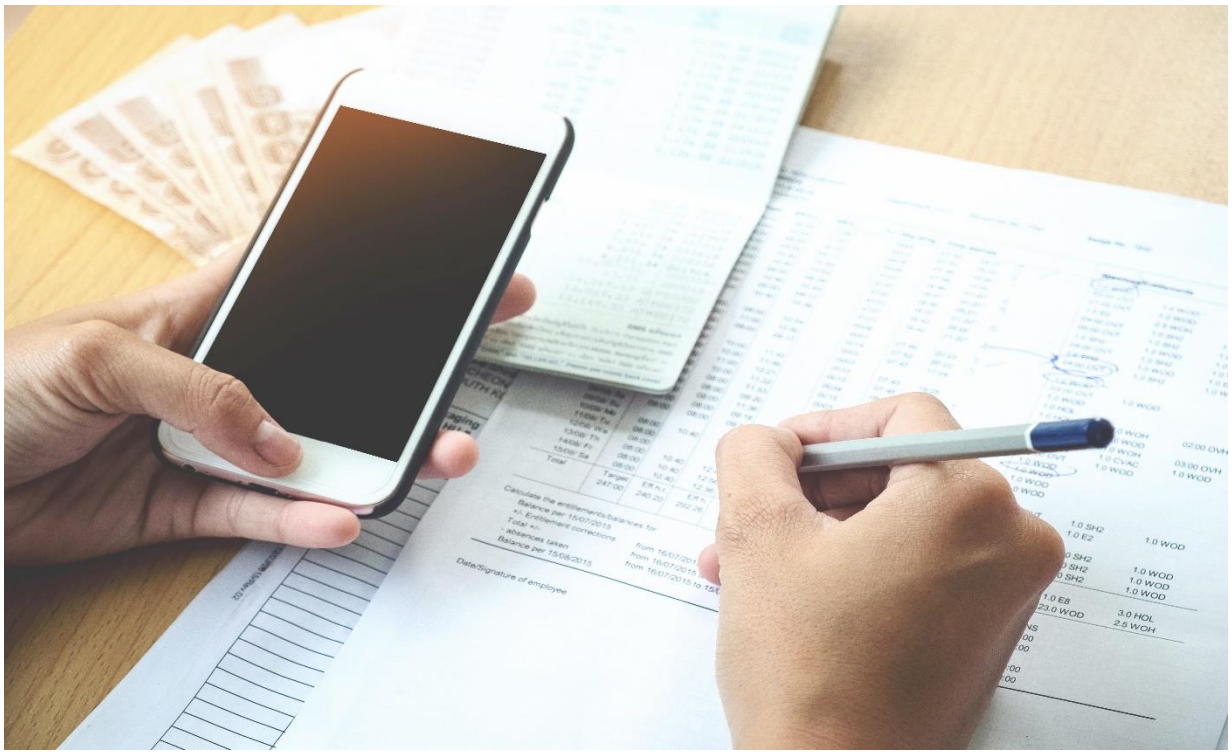

À l'occasion du Conseil municipal d'hier, jeudi 4 juillet, le maire André Santini a souhaité faire un geste auprès des oubliés de la politique du président Emmanuel Macron. En effet, par l'attribution d'une aide exceptionnelle de 300 €, **La mesure, adoptée à l'unanimité du conseil municipal, vise à soutenir les Isséens** dont les revenus sont légèrement supérieurs à ceux fixés par la loi du 24 décembre 2018 annulant la hausse de la CSG pour certaines catégories de retraités.

CONTACT

guillaume.destordeur@ville-issy.fr
01 41 23 82 58 – 06 27 26 50 16
@Issy_Presse
Les communiqués sur bit.ly/PresseIssy

Les retraités ont été particulièrement touchés par les mesures prises récemment au niveau de l'État et les personnes handicapées doivent faire face à des charges spécifiques qui ne sont pas pris en charge par les dispositifs d'aides.

C'est la raison pour laquelle cette mesure a été adoptée hier en séance, les finances publiques d'Issy-les-Moulineaux, avec un endettement quasi inexistant (55,12 € de dette par habitant contre 1 260 € pour les villes de mêmes strates) et un taux d'imposition parmi les plus modérés, permettant cet effort exceptionnel.

Ce n'est pas la première fois que la Ville décide ainsi de compenser des mesures prises au niveau national. C'est aussi le cas, par exemple, avec la bourse délivrée aux étudiants non éligibles à une bourse d'État ou à la bourse de la Région Île-de-France que le CCAS a adopté en 2014 pour aider les familles isséennes des classes moyennes ayant des enfants qui poursuivent leurs études.

La nouvelle mesure, proposée elle aussi à l'unanimité par le conseil d'administration du CCAS[1] du 2 juillet dernier, concerne les personnes habitant Issy-les-Moulineaux depuis plus d'un an, retraitées dont le revenu fiscal de référence est compris entre 22 580 et 27 650 € pour une personne seule et entre 34 636 et 39 640 € pour un couple, et les personnes en situation de handicap, à qui un taux d'invalidité de plus de 50% a été reconnu et pour lesquelles le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 650 € pour une personne seule et 39 640 € pour un couple.

Pour en bénéficier, les personnes concernées doivent se faire connaitre auprès du CCAS d'Issy-les-Moulineaux.

[1] Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composée de représentants du conseil municipal, issus de différentes sensibilités politiques, et d'organisations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion comme la Croix Rouge Française ou le Secours Catholique.